



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2021

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les technologies de l'information et de  
la communication et le commerce électronique  
pour les entreprises ayant moins de 10 personnes  
occupées (TIC-TPE) 2022**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE) 2022
-----------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, relevant d'un engagement volontaire (gentlemen's agreement, facultative)
Contenu du questionnaire	Partiellement défini par un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	Entreprises* de 0 à 9 personnes occupées, des sections C, D, E, F, G, H, I, J, L, N, M et groupe 95 de la NAF rev. 2. *Le nouveau règlement-cadre européen sur les statistiques d'entreprises (FRIBS) demande que l'unité statistique des enquêtes TIC à partir de 2021 soit l'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie, unité commune avec les statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».
Champ géographique	France entière (métropole + DROM) ; volet français d'une enquête communautaire européenne facultative permettant des comparaisons internationales

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Technologies de l'information et de la communication et commerce électronique dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC-TPE) a pour objectif de mieux percevoir la

	<p>diffusion des TIC et la progression de leur usage dans les entreprises occupant moins de 10 personnes. Une meilleure connaissance de ce phénomène doit permettre d'éclairer la mise en place de politiques d'accompagnement visant à soutenir le développement des TIC dans les entreprises.</p> <p>Le questionnaire reprendra la majorité des thèmes et des questions du questionnaire TIC 2022 pour les entreprises d'au moins 10 personnes occupées (déterminé en grande partie au niveau européen via des task force et des working group) afin d'assurer la comparabilité des données. Le questionnement sera toutefois adapté, selon les possibilités que permet le modèle de questionnaire, aux très petites entreprises. Le questionnaire sera basé sur les trois thèmes principaux habituels (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel sera adjoint un ou plusieurs modules traitant d'un thème spécifique.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>En 2016, les thèmes abordés sont la sécurité informatique, la facturation inter-entreprises.</p> <p>En 2022, les thèmes abordés seront la sécurité des systèmes d'information, la robotique, l'impact des TIC sur l'environnement.</p>
Historique	<p>Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques conduites annuellement depuis 2001, à l'initiative d'Eurostat, sur les entreprises occupant au moins 10 personnes pour appréhender leur équipement et leurs usages des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces enquêtes annuelles ont été réalisées dans le cadre du règlement n° 808/2004 du 21 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil, amendé par le règlement n° 1006/2009 du 16 septembre 2009, concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.</p> <p>Lors du renouvellement du label d'intérêt général de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes pour les années 2011 à 2015, la commission « Entreprises et stratégies du marché » du Cnis a demandé que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises occupant moins de 10 personnes (cette partie du champ étant considérée par Eurostat comme une extension optionnelle de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes).</p> <p>Une enquête auprès des entreprises occupant moins de 10 personnes (TIC-TPE) a donc été réalisée en 2012 avec toutefois un questionnaire adapté pour tenir compte des spécificités de ces très petites entreprises. Elle a été renouvelée en 2016 et aura lieu à nouveau en 2022.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>La collecte 2016 a été réalisée sur Internet. Le taux de collecte est</p>

	inférieur à celui de TIC : 67% en 2016, dont 66% par Internet.
Concertation	Le questionnaire TIC-TPE est discuté au comité de concertation de l'enquête TIC 2022 : traduction des questions européennes, choix d'intégrer ou non les questions européennes optionnelles, décision d'ajouter ou non des questions d'initiative française.
Origine de la demande	<p>La commission « Entreprises et stratégies de marché » du Cnis a souhaité en 2010 étendre le champ de l'enquête TIC aux entreprises de moins de 10 personnes occupées et suivre le développement des TPE en la matière. Le Comité du label a réitéré ce souhait lors du passage de l'enquête TIC pour les entreprises d'au moins 10 personnes. Par ailleurs, Eurostat préconise de réaliser cette enquête (optionnelle).</p> <p>Le gouvernement a récemment souligné l'importance du numérique dans le développement des TPE et des PME et les actions menées en matière de transition numérique de l'économie. Les utilisateurs potentiels des résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurostat</li> <li>- Services statistiques ministériels (SSM)</li> <li>- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)</li> <li>- Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)</li> <li>- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)</li> <li>- Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)</li> <li>- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</li> <li>- Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)</li> <li>- Chercheurs</li> </ul>
Place dans un dispositif statistique	Cette enquête est une extension aux entreprises occupant moins de 10 personnes de l'enquête annuelle TIC.
Extensions géographiques	
Utilisateurs	Insee, SSP Agriculture et plus largement les services statistiques ministériels (SSM), directions ministérielles (notamment DGE), chercheurs ; Eurostat et la Commission européenne, et via les données mises à disposition par Eurostat, différentes autorités étrangères ou internationales (par exemple l'OCDE)

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte aura lieu de mai à septembre 2022.
Mode de collecte	<p>Collecte Internet (Coltrane) : les enquêtés sont prévenus par courrier et reçoivent à cette occasion leur identifiant et mot de passe. Un questionnaire papier est expédié à la demande.</p> <p>Les données administratives ne sont utilisées que pour les données nécessaires à l'échantillonnage (effectif, chiffre d'affaires issus d'Esane). Ces données « au lancement » sont pré-remplies dans le questionnaire pour faciliter la saisie des répondants.</p> <p>Aucun appariement n'est envisagé durant le processus de production.</p>
Comitologie	<p>Comité de suivi des enquêtes TIC : mensuel. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre, un membre de l'équipe d'administration de Coltrane, un méthodologue du Pôle d'ingénierie statistique des enquêtes (Pise) et en tant que de besoin un référent de l'application de gestion mutualisée Généric.</p> <p>Comité de concertation : cette enquête sera intégrée au comité de concertation annuel de l'enquête TIC 2022. Il rassemble la maîtrise d'ouvrage, les représentants de services statistiques intéressés (Insee, SSM), de directions ministérielles, d'organismes et d'utilisateurs potentiels (invitations envoyées aux principaux syndicats, Fevad, Arcep, Télécom ParisTech, etc.). Il est l'occasion de discuter du projet de questionnaire de la collecte à venir, d'échanger sur les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé.</p>
Contraintes pour l'enquêté	Le temps de réponse médian de l'enquête 2016 était de 15 minutes.
Coût de l'enquête	L'enquête mobilisera environ 1,2 ETP de niveau A et 1,3 ETP de niveau B pour la conception, le suivi de la collecte, les traitements d'apurement, de redressement, la validation des données et la production des résultats, et 6 ETP de niveau B et C pour la collecte.
	Institut national de la statistique et des études économiques

Organisme collecteur	(Insee)
Plan de sondage	<p>La base de sondage utilisée est une base Sirius au T4 de l'année précédant la collecte (T4 2021 pour TIC-TPE 2022). Eurostat exige que le plan de sondage croise le secteur d'activité et l'effectif. Historiquement, en France, le plan de sondage considère également d'autres critères, comme le chiffre d'affaires, pour la détermination de seuils de tirage exhaustif. En effet, une part de l'échantillon a une probabilité de tirage de 1 : cela correspond aux unités avec les plus gros CA, indépendamment de l'effectif. Ces seuils seront calculés par grand secteur de sorte à ce que le nombre d'unités à tirer exhaustivement garantisse la meilleure précision possible pour les estimations de ventes électroniques.</p> <p>Une coordination négative est réalisée avec les autres enquêtes entreprises ayant été récemment tirées.</p>
Taille de l'échantillon	12000

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	Juillet 2023 pour l'enquête TIC-TPE 2022